

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU DU 12 MARS 2026

Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 5 mars 2026 et transmise par voie électronique le 5 mars 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : LEBLANC Jean-Simon – ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Laetitia – DICHARRY Mathieu - GASPAR Agnès - LALANNE Frédéric - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier – PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel – THEULÉ Jean

Absents/ Excusés : GONZALEZ Nora – LOPES Daniel

Absents mais ayant donné pouvoir :

Membres en exercice : 14 **Membres Présents** : 12

Secrétaire de séance : ANCEAUX Christelle

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote du compte financier unique de la Commune 2025
- Affectation des résultats de la Commune 2025
- Vote du compte financier unique du budget annexe lotissement Guiranne 2025
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2026.

1. DÉLIBÉRATION 2026-01 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE 2025

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur Frédéric LALANNE.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				- 104 451,35 €
Dépenses	822 192,34 €	374 587,19 €	170 777,29 €	
Recettes	822 192,34 €	270 135,84 €	0 €	
FONCTIONNEMENT				160 661,39 €
Dépenses	503 241,61 €	352 786,66 €	0 €	
Recettes	503 241,61 €	513 448,05 €	0 €	
RESULTAT GLOBAL				56 210,04 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
11	11	0	0

Monsieur Jean-Simon LEBLANC reprend ensuite la présidence du Conseil.

Pour information Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le récapitulatif des résultats des exercices de 2008 à 2025 qui sont repris dans le tableau ci-dessous :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
130 025,08	215 885,34	210 383,42	288 827,27	358 615,24	420 191,68	458 251,94	331 963,60	399 288,58

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
408 179,66	239 367,79	391 711,92	374 848,59	425 377,77	285 853,43	304 880,78	136 629,61	56 210,04

2. DÉLIBÉRATION N° 2026-02 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Simon LEBLANC, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 12/03/2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **24 031,78 €**
- un excédent reporté de : **136 629,61 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **160 661,39 €**

- un déficit d'investissement de : **104 451,35 €**
- un déficit des restes à réaliser de : **170 777,29 €**

Soit un besoin de financement de : **275 228,64 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : **0,00 €**
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : **160 661,39 €**
- Résultat déficitaire d'investissement reporté (001) : **104 451,35 €**

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

3. DÉLIBÉRATION 2026-03 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GUIRANNE 2025

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur Frédéric LALANNE.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Guiranne et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				79 416,55 €
Dépenses	378 826,33 €	320 583,45 €		
Recettes	378 826,33 €	400 000,00 €		
FONCTIONNEMENT				11 128,02 €
Dépenses	451 020,33 €	430 567,12 €		
Recettes	451 020,33 €	441 695,14 €		
RESULTAT GLOBAL				90 544,57 €

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
11	11	0	0

Monsieur Jean-Simon LEBLANC reprend ensuite la présidence du Conseil.

4. QUESTIONS DIVERSES

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 3.

Liste des membres présents :

- ✓ LEBLANC Jean-Simon
- ✓ ANCEAUX Christelle
- ✓ BEAUGRAND Laetitia
- ✓ DICHARRY Mathieu
- ✓ GASPARD Agnès
- ✓ LALANNE Frédéric

- ✓ MINIER Dalila
- ✓ NARBARTE Xavier
- ✓ PANDELES Audrey
- ✓ POURTEIG-DULÉ Philippe
- ✓ RIVIERE Daniel
- ✓ THEULÉ Jean

Signature du Maire

Jean-Simon LEBLANC



Signature du secrétaire de séance

désigné lors du conseil d'installation

